

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION FLERS AGGLO

41 Rue de la Boule – CS 149 – 61103 FLERS Cedex

Téléphone : 02 33 64 66 00

Site Internet : <https://www.flers-agglo.fr/>

CONSTRUCTION D'UN CRÉMATORIUM

sur le territoire de Flers Agglo

Commune de LA LANDE-PATRY - 61100

Notice introductive au dossier mis à l'enquête publique

Dans le cadre de la procédure d'autorisation nécessaire à la réalisation d'un crématorium sur le territoire de Flers Agglo, sur la Commune de LA LANDE-PATRY, la présente enquête publique est organisée conformément aux dispositions du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme.

Le projet de crématorium vise à répondre à une demande croissante en matière de service funéraire sur le territoire de Flers et ses environs. Il s'inscrit dans une démarche d'aménagement du territoire et de service public, avec pour objectif d'offrir une réponse locale, adaptée et respectueuse aux besoins des familles.

Conformément à la réglementation en vigueur, le projet a fait l'objet d'un examen au cas par cas par l'Autorité environnementale, qui a décidé, en date du 20 mai 2025, de **ne pas soumettre le projet à une étude d'impact environnemental.**

Ce projet, porté par la Communauté d'Agglomération FLERS AGGLO est aujourd'hui présenté à l'enquête publique.

Celle-ci vise à garantir l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte des observations émises par les citoyens, les associations et les autres parties prenantes.

Ce dossier d'enquête publique présente les éléments essentiels du projet, son insertion dans le territoire, ses principales caractéristiques techniques, ainsi que les démarches administratives engagées.

Il est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête afin de permettre une consultation transparente et éclairée, et comporte l'ensemble des pièces soumises à l'enquête publique, qui a pour objectifs :

- D'informer le public et les associations, les élus et les conseils municipaux,
- D'apprécier les conséquences du projet sur l'environnement,
- De donner aux autorités administratives les éléments propres à se forger une opinion sur le projet et de leur fournir des moyens de contrôle,
- De donner lieu à un rapport établi par le Commissaire Enquêteur mandaté, en vue de l'arrêté préfectoral d'autorisation de création.

Le projet est par ailleurs soumis :

- À l'évaluation environnementale au cas par cas au titre de l'article R122-2 du Code de l'Environnement, qui a donné lieu à l'arrêté du 20 mai 2025 par le Préfet de la Région Normandie, dispensant le projet d'étude d'impact.
- Au permis de construire au titre de l'article R421-1 du Code de l'Urbanisme, dont le dossier de demande de Permis de Construire est actuellement en cours d'instruction.

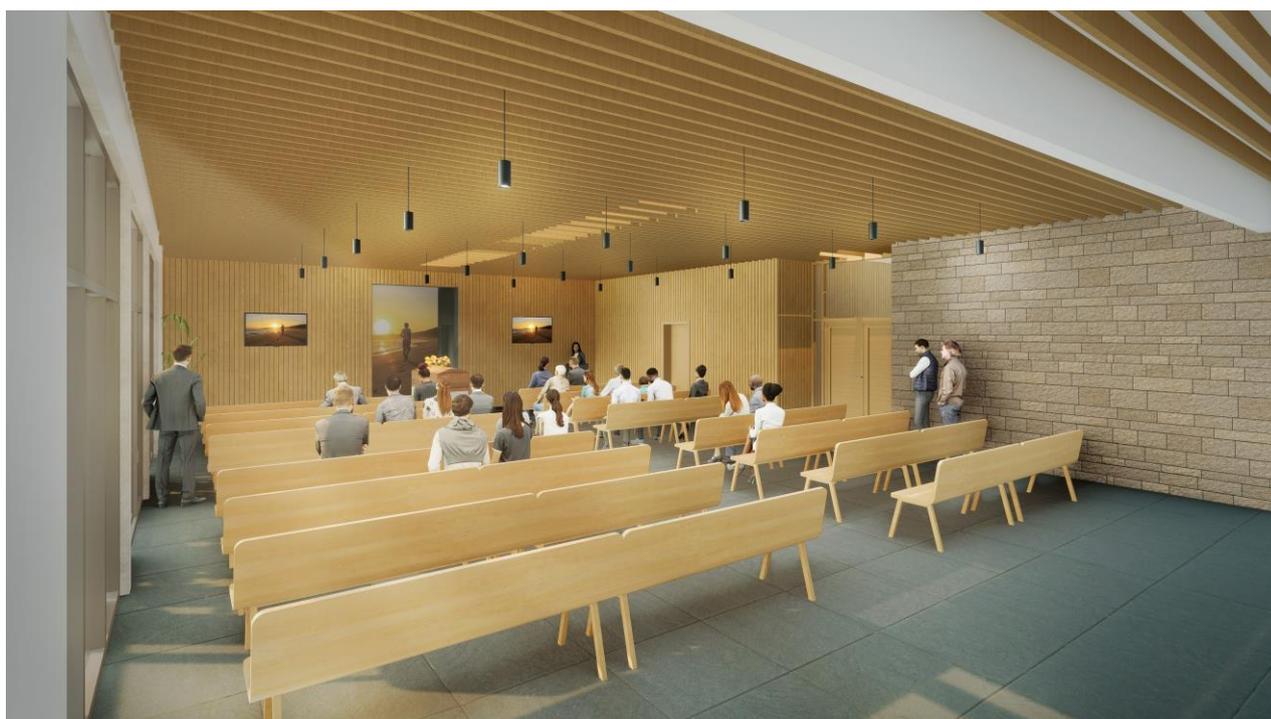


Image de synthèse – Salle de Cérémonie

Sommaire

- 01 – Note de Présentation du Projet non soumis à étude d’impact
- 02 – Délibération du Conseil Communautaire du 12 octobre 2023 portant sur le choix d’une délégation de service public pour la création et la gestion du crematorium
- 03 – Délibération du Conseil Communautaire du 04 juillet 2024 portant sur le choix du délégataire et sur l’attribution du contrat de DSP
- 04 – Copie du Contrat de Concession
- 05 – Tarifs de la Crémation à la date remise de l’offre (07.2024)
- 06 – Projet de règlement de service du crematorium
- 07 – Dispositions réglementaires et contrôles auxquels le projet est soumis
- 08 – Plan de Situation du projet
- 09 – Dossier d’Étude au cas par cas
- 10 – Décision préfectorale de dispense d’étude d’impact du 20.05.2025
- 11 – Notice d’insertion architecturale & paysagère du projet
- 12 – Documents d’urbanisme
- 13 - Dossier de demande de Permis de Construire - Plans détaillés et Graphiques du Projet
- 14 – Notice d’accessibilité
- 15 – Notice de sécurité
- 16 – Communication – « On parle du Crematorium » - *Extraits*